

## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 19 août 2024 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur les demandes d'usages conditionnels suivantes :

DÉSIGNATION :                    122, rue des Bassons  
    1080, avenue du Castor  
    1321, avenue des Huards  
    3120, avenue du Lac Clermoustier

NATURES ET EFFETS :        Demande concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes d'autorisations d'un usage conditionnel lors de l'assemblée ordinaire du 19 août 2024. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca).

Donné à Chertsey, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Chertsey

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 17<sup>e</sup> jour du mois de juillet, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Chertsey

---